



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-325

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021, le règlement suivant :

Règlement numéro 2021-325, intitulé : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-002 CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL ET LA RÉGIE INTERNE ».

Ce règlement modifie le règlement numéro 2003-002 par l'ajout des articles 55.1 à 55.10 afin d'établir les normes quant à la nomination des élus municipaux aux différents comités, commissions et/ou organismes et l'attribution de divers dossiers.

Ledit règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À PORT-CARTIER, ce 15^e jour du mois d'avril 2021.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ

AC/bb